

adversaire du Barnabite, P. Semeria, et l'instigateur des mesures récemment prises contre ce religieux pour lequel le gouvernement italien a des tendresses assez symptomatiques.

— Mgr Caron protesta qu'il n'était pour rien dans les décisions prises à propos du Barnabite; et, de son côté, la Congrégation Consistoriale, par la plume de son Secrétaire, le cardinal de Laï, revendiqua hautement la responsabilité de la mesure prise et dans laquelle l'archevêque de Gênes n'entrait pour rien. Les journaux et les politiciens auraient bien voulu aigrir le conflit et renouveler à cette occasion ce qui s'était passé pour le patriarcat de Venise, quand le cardinal Sarto y fut nommé; mais le bon sens du gouvernement n'a point voulu aller plus loin. Il paraît que la question est terminée, et que l'archevêque de Gênes recevra sa nomination royale avant le consistoire du 2 décembre, où il sera publié archevêque de Gênes.

— Les prêtres ont certainement remarqué que si, par la récitation de l'oraison *Sacrosanctae* ils peuvent obtenir la rémission de toutes les fautes commises dans la récitation du bréviaire, ils n'ont point la même ressource pour la célébration de la sainte messe. Tout est grand dans ce sacrifice, les moindres fautes tirent une gravité énorme de la majesté de l'acte qu'accomplit le prêtre, et la dignité suprême exige là bien plus de respect et une attention plus soutenue, que dans la prière que nous lui adressons, même au nom de l'Eglise. Dire que les papes ne s'étaient point préoccupés de ces exigences ne serait pas tout à fait juste. Il paraît que Clément V, au commencement du XIV^e siècle, avait pris en considération ce besoin des prêtres, et avait attaché à la prière *Sacrosanctae*, mais plus courte, plus condensée, la rémission de toutes les fautes commi-